



Ateliers du Colloque : « Territoires et santé : quels enjeux ? »

**Atelier 5. Développer un urbanisme favorable à la santé : Quels enjeux ? Quels leviers ?**

Animation par Marie- Annick Benâtre & Patricia Saraux, Ville de Nantes  
Et Nina Lemaire, EHESP

**Exemples de bonnes pratiques / pratiques innovantes : présentation des actions menées en matière d'urbanisme favorable à la santé par les Villes-Santé participantes**

Grenoble : dans le cadre de la révision du PLU en cours, le PADD (une des pièces constitutives du PLU) comporte un volet santé (*Poursuite du travail d'élaboration du PLU en cours*)

Toulouse : partenariat entre des chercheurs en santé publique et les services de la collectivité dans le but d'intégrer les enjeux de santé dans le PLU dans le cadre de sa révision (*Travail en cours de réalisation*).

Lyon : l'Agence d'urbanisme de Lyon s'empare du sujet « santé » car c'est une thématique qui intéresse les élus de manière générale (sans commande spécifique). Dans certains cas, l'Agence peut aussi travailler sur ce sujet suite à une commande précise.

PACA : l'ARS a octroyé un financement au CRES PACA pour l'organisation de trois modules de formation destinés aux professionnels (de la santé, de l'urbanisme, de l'environnement) : formations de 2j sur la qualité de l'air, la qualité de l'eau, l'urbanisme durable et la santé. (*Action terminée pour l'année 2015-2016*)

**Quelques points clés issus des échanges entre les participants de l'atelier**

**Les enjeux liés au développement d'un urbanisme favorable à la santé sont :**

**Culture commune :**

- Il faut beaucoup de travail pour « retisser des liens de confiance » (entre élus, entre techniciens, entre techniciens et habitants...)
- L'acculturation doit se faire dans les deux sens : santé publique <->urbanisme/aménagement. Il faut que les acteurs de la santé publique comprennent les enjeux de l'urbanisme, les contraintes des acteurs de ce champ.

**Données probantes :**

En urbanisme, il faut pouvoir justifier les choix effectués, notamment face au risque de contentieux : le secteur de la santé publique peut apporter des données probantes, apport des EIS ; attention au décalage possible entre les données « objectives » et les données « subjectives »

Capacité d'agir :

Ne pas oublier que la capacité d'agir des citoyens sur leur environnement est un déterminant de santé important.

**Un urbanisme favorable à la santé : quel avenir, quel développement possible?**

- Continuer de développer les moyens de construction d'une culture commune.
- Il a aussi été mentionné **l'importance de l'information de la population générale sur certains risques** (développement de gîtes larvaires de moustiques tigres, provoquant leur prolifération). Informer la population générale et notamment les particuliers maîtres d'ouvrage permet à ces derniers **d'identifier les dispositifs architecturaux générateurs de gîtes larvaires** (terrasses à plot par exemple) et **entraîner un refus de certains ouvrages lors de la conception de leurs habitations**. L'expérience montre que les particuliers informés ne souhaitent plus construire des terrasses sur plots et privilégient les terrasses carrelées (non génératrices de gîtes larvaires).
  - ➔ Il s'agit d'un levier parallèle à la modification des règles techniques